

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 19437
Numéro SIREN : 422 830 406
Nom ou dénomination : ALPHA-EXPERTS

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2020 sous le numéro de dépôt 28559

ALPHA EXPERTS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Société Anonyme au capital de 361.729,86 euros
Siège social : 20/24 rue Martin Bernard 75013 PARIS
422 830 406 RCS PARIS

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 FEVRIER 2020

**DUPLICATA
CERTIFIE CONFORME**

.../

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes, décide de réduire le capital social d'une somme de 165.504,84 euros, et de le ramener ainsi de son montant actuel de 361.729,86 euros à 196.225,02 euros par voie d'annulation de 57.921 actions actuellement détenues par la société par suite de rachat de leurs actions à des actionnaires sortants.

L'excédent de la valeur de rachat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur tous postes de réserves ou de primes.

Par le seul fait de leur annulation, les 57.921 actions qui en feront l'objet perdront tous les droits y attachés.

Cette réduction est décidée sous la condition suspensive de l'absence de toute opposition faite dans les délais légaux par les créanciers sociaux antérieurs à la date de dépôt du procès-verbal au greffe ou du rejet sans condition de la ou les oppositions des créanciers s'il en est.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater l'annulation des 57.921 actions à l'expiration du délai ci-dessus.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide que sous la condition suspensive de l'absence ou du rejet des oppositions visées à la résolution qui précède, de la constatation par le Conseil d'administration de l'annulation des 57.921 actions prévues et de la réduction corrélative du capital social, les articles 6 et 8 des statuts seront modifiés comme suit :

ARTICLE 6 - FORMATION DU CAPITAL - APPORTS

Il est ajouté le paragraphe suivant :

"Par suite de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 février 2020, le capital de la société a été réduit pour le ramener de la somme de 361.729,86 € à 196.225,02 € par voie d'annulation de 57.921 actions."

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL - FORME ET ACTIONS

*"Le capital social s'élève à 196.225,02 €. Il est intégralement libéré.
Il est divisé en 68.672 actions d'une seule catégorie.
Les actions sont nominatives."*

Le reste de l'article demeurant sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir tous dépôts et formalités de publicité légale et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

/...